Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20261019-DEC202614-DE

Mairie de
Val d'Izé

DECISION N° 2026-14

en date du 19 octobre 2026

CREATION D'UN ILOT CARREFOUR RD 794/RD105
AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Le Maire de la Commune de Val d'Izé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-014 en date du 31.03.2026 donnant délégation au maire,

Vu la décision 2026-12 attribuant le marché de travaux relatif à la création d'un îlot au carrefour de la RD 794 et de la RD 105 à l'entreprise PIGEON sise La Guérinière 35370 ARGENTRE DU PLESSIS pour un montant de **12 579,99€ HT**,

Vu les préconisations du maitre d'œuvre et de l'Agence Départementale

Vu le devis de l'entreprise PIGEON d'un montant de **209,79€ HT** pour un marquage en résine au lieu et place d'un marquage en résine,

Vu l'analyse de l'inspection télévisée révélant une fragilité de la canalisation d'eaux pluviales traversant la RD 105 et le devis présenté par l'entreprise PIGEON pour le remplacement de ladite d'un montant de **5 702,51€ HT**,

DECIDE

Article 1 : De porter le montant du marché de travaux relatif à la création d'un îlot au carrefour de la RD 794 et de la RD 105 attribué à l'entreprise PIGEON à **18 492,29€ HT**.

Article 2 : La présente décision donnera lieu à signature d'un avenant N°1 à l'acte d'engagement et sera inscrite au registre de la mairie.

Il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ
35 (Ille-et-Vilaine)

Place Jean Poirier - 35450 VAL D'IZÉ
Téléphone : 02 99 49 83 06 – site : www.valdize.fr